1999 RAPPORT ANNUEL 2000

Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

SOMMAIRE

101-01358/

Lettres de présentation 2

Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre 1999-2000 3

Rapport de la présidente 4

Rapport de la directrice générale et secrétaire 8

Rapport d'activités du Bureau 10

Rapport d'activités du comité administratif 12

Renseignements généraux concernant les membres 13

Comité d'inspection professionnelle 14

Syndic 16

Comité de discipline 16

Comité de révision des plaintes 17

Comité d'admission 17

Comité de formation en ergothérapie 18

Comité de formation continue 19

Comité sur les pratiques professionnelles 20

Comité des communications 21

Sous-comité Prix et mentions 21

Sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie 22

Comité du Congrès 2000 22

États financiers au 31 mars 2000

Rapport du vérificateur 23

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2000 24

État de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé le 31 mars 2000 24

État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2000 25

Bilan au 31 mars 2000 26

Notes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2000 27

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2000

Annexe A - Produits 30

Annexe B - Charges 31

Annexe C – Comités et Bureau 32

MISSION ET VALEURS

Telle que conférée par le Code des professions, la mission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est de veiller à la protection du public. Cette préoccupation se reflète dans les décisions et les actions de l'Ordre. Ainsi, par divers moyens, l'Ordre s'engage à veiller à la qualité des services d'ergothérapie et à l'adaptation de la profession aux besoins réels du public.

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC CROIT À L'IMPORTANCE

- du respect des droits du public en matière de services de santé et de services sociaux;
- de son rôle dans la prévention et la promotion de la santé;
- de l'accès, pour la population, à des services d'ergothérapie qui répondent à ses besoins;
- de la compétence de ses membres et de la qualité des services qu'ils offrent;
- de l'engagement et de l'intégrité de ses administrateurs et de son personnel;
- d'une gestion efficace et efficiente de ses activités.

L'ergothérapeute est un professionnel de la santé. Son intervention vise à réduire les incapacités, les situations de handicap et les obstacles environnementaux qui affectent les habitudes de vie et limitent la participation sociale de la personne.

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, juillet 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, juillet 2000

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

La Présidente,

Françoise Rollin, erg., M.A.P.

Montréal, juillet 2000

Maître Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

La Présidente,

Françoise Rollin, erg., M.A.P.

BUREAU, COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL
DE L'ORDRE 1999-2000

MEMBRES DU BUREAU

Présidente
Françoise Rollin

Région Est
Claire Gagné

Région de Québec
José Lortie
Susan Sutton

Région Centre
Lise Lafleur

Région de la Montérégie
Isabelle Émond

Région des Basses-Laurentides
Manon Desjardins

Région Nord-Ouest
Nancy Magnan

Région de Montréal
Jean-Philippe Cotton
Kateri Leclair
Benoît Major
Monique Martin
Johanne Mathon
Christiane Morin

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Jacques Audy
Claire Brassard
Donald Petit

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Présidente
Françoise Rollin

Vice-présidente
Johanne Mathon

Trésorière
Christiane Morin

Administratrice
Nancy Magnan

Administrateur nommé
Donald Petit

PERSONNEL DE L'ORDRE

Présidente
Françoise Rollin

Directrice générale et secrétaire
Christiane-L. Charbonneau

Secrétaire aux services administratifs
Caroline Boris

Responsable des communications
Johanne Brien
(jusqu'en février 2000)

Réceptionniste
France Guimond

Secrétaire au tableau des membres
Louise Guimond

Secrétaire aux services professionnels
Lise B. Poirier

Secrétaire de direction
Élaine Sabourin

Responsable des services administratifs
Dominique St-Pierre
(jusqu'en octobre 1999)

Adjointe aux services professionnels
Sylvie Salois

Responsable des services professionnels
Louise Tremblay

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Françoise Rollin, erg., M.A.P.

Au cours de l'année 1999-2000, les activités de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ont gravité autour de trois axes majeurs : d'abord, l'accessibilité aux services d'ergothérapie, deuxièmement, le défi du maintien de la qualité des services professionnels et finalement, le resserrement des réseaux et le développement de partenariats.

Cette dernière année aura été marquée par les efforts soutenus du Bureau de l'Ordre en vue d'adapter la profession d'ergothérapeute aux changements majeurs qui surviennent dans l'ensemble des professions œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux. La modernisation du système professionnel du Québec, la transformation du système de santé et la croissance des besoins présentent de nombreux défis aux ordres professionnels. À nous de les relever !

Pour répondre à cet important mandat, l'Ordre a procédé à une vaste tournée dans les différentes régions du Québec, à l'automne 1999, qui a permis de bien documenter les divers enjeux suite à la réforme. C'est ainsi que plus de quatre cents ergothérapeutes ont réfléchi et échangé sur la problématique globale de l'exercice de leur profession. Les inquiétudes sont nombreuses, on peut le concevoir, et touchent divers aspects : listes d'attente, manque d'effectifs en ergothérapie, maigres budgets consacrés à la formation continue des professionnels, besoins criants de la population, particulièrement en CLSC et en CHSLD, pour ne nommer que celles-là.

L'Ordre s'est donc penché résolument sur les solutions à proposer, car nous estimons que l'apport des ergothérapeutes est crucial dans la transformation du réseau et il doit s'insérer dans une approche intégrée des interventions et du suivi des clientèles. Ces préoccupations ont été exprimées au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), à des associations ou à des regroupements d'employeurs ainsi qu'à des régies régionales. De plus, l'Ordre a continué de militer activement pour convaincre le réseau des assureurs de la pertinence de l'intervention ergothérapique et de l'importance de couvrir ces services par les régimes privés d'assurances.

L'accessibilité aux services d'ergothérapie

Dans le cadre de l'exercice de planification stratégique de l'Ordre, nous avons procédé à l'analyse de divers facteurs influençant la pratique professionnelle des ergothérapeutes. Les plus importants concernent les restrictions budgétaires, les variables démographiques et la transformation de l'offre des services. Les ergothérapeutes doivent travailler dans un milieu où règne la rareté des ressources, en même temps que la demande pour de nouveaux services augmente dramatiquement, ce qui impose un exercice de priorisation des clientèles.

L'Ordre s'est senti interpellé à plusieurs niveaux et n'a pas tardé à mettre en place plusieurs groupes de travail afin d'émettre des avis, participer aux diverses consultations émanant de l'appareil gouvernemental, rédiger des recommandations et prendre position dans divers dossiers pour faire en sorte que l'ergothérapie soit reconnue comme condition essentielle au maintien de l'autonomie fonctionnelle, à l'intégration sociale et au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie des personnes aux prises avec des difficultés entravant leurs activités quotidiennes.

L'Ordre a ainsi été appelé à collaborer ou à mener de nombreux travaux relatifs aux services offerts à la population, dont :

- l'étude portant sur les services de première ligne menée par le Vérificateur général du Québec;
- la production de l'avis « L'ergothérapie en milieu scolaire »;
- l'envoi de commentaires sur le programme-cadre en déficience intellectuelle au MSSS et à la Régie du bâtiment du Québec concernant le Code de construction;
- la prise de position de l'Ordre concernant le Régime pédagogique de l'éducation pré-scolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;
- la participation à des consultations de régies régionales de la santé et des services sociaux sur les besoins et l'organisation des services, particulièrement en santé mentale, et sur les mécanismes de consultation des régies;
- la rédaction de constats sur l'accessibilité aux aides techniques, suite à un sondage auprès de nos membres, dans le cadre de notre participation au Comité national de suivi et d'évaluation des aides techniques du MSSS.

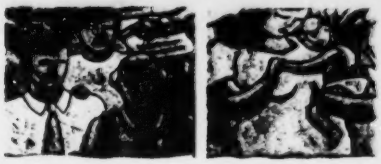

Trois groupes de travail ont été particulièrement actifs au cours de l'année, dont ceux portant notamment sur :

- le financement des orthèses;
- les services offerts aux personnes souffrant de dysphagie;
- le suivi à apporter aux personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Le financement des orthèses

Le financement des orthèses utilisées en ergothérapie présentait une problématique qui devait être solutionnée. Un comité conjoint MSSS/Ordre a donc documenté de façon précise la situation et analysé le programme des « Aides suppléant à une déficience physique de la RAMQ » afin d'utiliser de façon optimale ses possibilités. Le comité visait à faire ressortir les contributions spécifiques des ergothérapeutes dans ce domaine et élaborer des recommandations précises en vue d'accroître l'accessibilité à cette modalité thérapeutique utilisée en ergothérapie. Les résultats escomptés de cette démarche sont très prometteurs et le groupe de travail a débuté la rédaction de son rapport.

Les services offerts aux personnes souffrant de dysphagie

Un second groupe de travail a été formé afin de préparer la position de l'Ordre concernant les services offerts par les ergothérapeutes à des personnes présentant des problèmes de dysphagie. L'avis fera état, entre autres, des besoins de la clientèle, des services offerts par les ergothérapeutes ainsi que des compétences requises. L'Ordre a pris fermement position, au cours de l'année, contre la réserve d'acte ou du champ d'exercice à une seule catégorie de professionnels. L'Ordre aborde plutôt l'étude de ce dossier en fonction d'une approche multidisciplinaire misant sur la concertation et l'intégration des ressources professionnelles impliquées dans ce domaine.

Le suivi à apporter aux personnes ayant des problèmes de santé mentale

Un troisième groupe de travail a été constitué afin d'étudier les orientations retenues par le MSSS en santé mentale, notamment dans les domaines du logement adapté et de l'intégration socio-professionnelle. À cet effet, des membres du regroupement des ergothérapeutes en santé mentale de la grande région métropolitaine ont participé, entre autres, à des rencontres avec l'Office municipal d'habitation de Montréal, le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO), Emploi-Québec et la Direction de l'habitation sociale de la Société d'habitation du Québec.

De plus, de nombreuses représentations et actions ont été menées auprès du MSSS et de régies régionales dans le but de présenter la spécificité de la profession d'ergothérapeute en matière de santé mentale et la contribution de l'Ordre à titre de partenaire impliqué dans l'organisation des services offerts aux personnes présentant des problèmes de santé mentale. Mentionnons que l'Ordre a été représenté aux consultations régionales, dans les régions de Québec et de Montréal, menées par le groupe d'appui à la transformation des services en santé mentale. Ce groupe d'appui a été mis sur pied par le MSSS et les consultations visent à préparer le « Rendez-vous sur la santé mentale » qui aura lieu à l'automne 2000.

Le défi du maintien de la qualité de services professionnels

En 1999-2000, le Bureau a recommandé d'intensifier de façon marquée les activités visant à s'assurer de la qualité des services offerts à la population. Comme nous le mentionnions plus haut, le contexte de travail des ergothérapeutes est de plus en plus exigeant. Les membres de la profession ne peuvent cependant se soustraire à leurs obligations envers les personnes qu'elles traitent, même si leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles et les attentes grandissantes. Le Bureau considère prioritaire l'objectif de maintenir la qualité des services offerts en ergothérapie, plus particulièrement dans un environnement contraignant, car la protection du public fait partie du mandat de l'Ordre. Les travaux préparatoires du Congrès 2000 s'inspirent de ces préoccupations.

La surveillance de l'exercice professionnel, la formation continue, les activités du syndic, l'évolution de la pratique sont au cœur des stratégies mises de l'avant par le Bureau pour maintenir et accroître le niveau de qualité des services offerts à la population.

C'est ainsi que cette année, 10 % des ergothérapeutes ont fait l'objet d'une inspection professionnelle. Par ailleurs, un colloque a été organisé par l'Ordre sur la qualité des services et les sessions de formation continue offertes à nos membres furent plus nombreuses. L'Ordre a

également offert à ses membres deux nouveaux cours, l'un portant sur l'environnement légal et déontologique, et l'autre sur les enjeux éthiques et la prise de décision. De plus, la préparation d'une session de formation portant sur la mesure des résultats en ergothérapie a été amorcée.

La qualité des services exige également que les ergothérapeutes disposent de documents de référence pertinents pour l'exercice de leur profession. C'est ainsi que le comité sur les pratiques professionnelles a entamé des travaux en vue d'assurer la révision du « Guide de pratique de l'ergothérapeute (1993) ». Cette révision est rendue nécessaire compte tenu de l'évolution de la profession et des pratiques professionnelles au cours des dernières années.

Quant au comité de formation en ergothérapie, son action a porté cette année sur l'étude du rapport entre les exigences de la pratique dans le contexte évolutif du réseau de services et le cadre de la formation requise pour les futurs ergothérapeutes. Le comité a émis un énoncé de principe quant au diplôme de formation pouvant donner accès à la profession d'ergothérapeute. Finalement, des stratégies d'action ont été élaborées pour promouvoir l'organisation de la formation clinique dans les milieux de pratique.

L'amélioration de l'exercice professionnel requiert également une information régulière des membres. L'Ordre dispose de moyens de communication appropriés dont l'Ergothérapie Express et le flash-express qui fournissent l'information pertinente sur les changements qui ont cours dans un environnement en perpétuelle évolution. Ces véhicules de communication permettent notamment de tenir à jour les connaissances des membres sur les nouvelles réglementations. L'Ordre y publie également une variété d'informations touchant l'ensemble des activités de l'organisme professionnel.

Une soirée d'information sur le régime public d'assurance automobile du Québec et les obligations professionnelles qui peuvent en découler ou y être associées, s'est tenue en octobre dernier. De plus, les membres ont reçu, au cours de l'année, un nouveau bottin et, fait nouveau, plusieurs règlements de l'Ordre y ont été incorporés. L'information du public n'a pas été négligée, entre autres dans le cadre la Semaine de l'ergothérapie et le partenariat avec *Parents d'aujourd'hui*.

Dans le but de supporter le développement des études supérieures et la recherche en ergothérapie, les doyens des facultés de médecine des trois universités offrant un programme de formation en ergothérapie ont été rencontrés. En plus de soutenir certaines actions du groupe de recherche en ergothérapie, l'Ordre a fait des représentations auprès du Conseil québécois de la recherche sociale, du Fonds de la recherche en santé du Québec et de l'OPHQ pour discuter des possibilités d'accès à des bourses ou à des programmes de subvention pour ses membres. De plus, un numéro de la Revue québécoise d'ergothérapie a été consacré à la recherche en ergothérapie.

Finalement, dans un souci de protection du public, le comité ad hoc sur la fonction de syndic a poursuivi son activité. Des efforts furent consentis pour doter l'Ordre de politiques et procédures pour le bureau du syndic. Au cours de l'année, il y a eu nomination d'une nouvelle syndic adjointe et le Bureau a accepté de rémunérer cette fonction. Une réflexion s'est amorcée au comité administratif sur l'usurpation du titre. Les travaux se poursuivront dans les prochains mois.

Le resserrement des réseaux et le développement de partenariats

L'approche réseau dont nous parlons tant dans l'exercice de transformation des services de santé et des relations humaines vise globalement à améliorer l'efficacité des systèmes. D'abord, l'amélioration du système de santé est visée, mais aussi l'amélioration du système professionnel. L'un ne va pas sans l'autre.

L'Ordre croit fermement à cette approche et s'investit énormément dans le resserrement des réseaux et le développement de partenariats. Le maillage présente de nombreux avantages autant dans les interventions auprès de la population qu'au sein du système professionnel. L'année 1999-2000 a particulièrement été fertile au niveau des tables de consultation et de discussion, l'Ordre s'employant à exercer un leadership constructif à différents niveaux et auprès de nombreux interlocuteurs.

L'Ordre a entretenu plusieurs échanges avec l'Office des professions du Québec (OPQ) concernant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, le Règlement sur la formation des ergothérapeutes et la participation de l'Ordre à la table de travail en ergothérapie, dans le but de répondre à nos obligations dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Soulignons que, en collaboration avec l'OPQ, l'Ordre suit de près le dossier d'une demande possible de marques de commerce sur le titre et les initiales de la profession, projet caressé par certains organismes de réglementation au Canada. Mentionnons que l'Ordre collabore étroitement avec la Direction des politiques du marché et de l'emploi du ministère de la Solidarité sociale pour les affaires découlant de l'ACI.

L'Ordre a été très actif auprès des autres ordres en ergothérapie œuvrant au Canada, de manière à remplir ses obligations envers l'ACI. Les échanges ont porté sur la réglementation dans chaque province, les mécanismes mis en place par chacun des ordres pour s'acquitter de leurs obligations légales mais aussi sur les fondements de la profession : formation de base et autres conditions permettant l'accès à la pratique, mécanismes d'appréciation des compétences, etc. Également, l'Ordre a entrepris des démarches pour documenter les cadres légaux d'exercice de la profession au Canada, en Amérique du Nord et à l'étranger. Finalement, l'Ordre participe aux rencontres de l'Alliance professionnelle des ergothérapeutes du Canada, coordonnées par l'Association canadienne des ergothérapeutes, et suit avec intérêt les travaux de cette dernière concernant les exigences de formation recommandées pour les ergothérapeutes au Canada.

Par ailleurs, l'Ordre a répondu aux consultations de l'OPQ sur le bilan des activités des comités de révision, les propositions de modifications au Code des professions et aux lois régissant les professionnels, la demande d'ajout de titre de l'Ordre des conseillers en relations industrielles du Québec. Mentionnons que l'Ordre a préparé un mémoire, qui fut présenté à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi 87 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives. L'Ordre a participé au colloque mis sur pied conjointement par l'OPQ et le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) célébrant le 25e anniversaire du Code des professions, ainsi qu'à une rencontre organisée par l'OPQ et le ministère de l'Industrie et du Commerce sur les négociations de l'Organisation mondiale du Commerce.

L'Ordre est appelé à se prononcer sur les questions et les dossiers qui préoccupent le CIQ. L'Ordre s'est particulièrement exprimé sur la démarche de planification stratégique 2000-2003 du CIQ et sur le plan d'action qui en découle, en plus de participer à des groupes de travail ou de discussion portant sur la formation continue, la délivrance du permis de psychothérapeute et la réforme des règlements généraux du CIQ. Mentionnons que l'Ordre appuie entièrement la demande du CIQ d'intégrer la problématique du titre réservé dans le plan d'action de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, madame Linda Goupil.

Dans le cadre de l'importante démarche de mise à jour du système professionnel, les représentants de l'Ordre ont rencontré, en mars dernier, le Dr Roch Bernier, président du groupe de travail sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. L'Ordre s'est mobilisé immédiatement pour préparer les dossiers susceptibles d'alimenter les travaux de ce chantier. L'Ordre a également participé à une session de travail relativement aux travaux du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (C.N.P.E.P.T.) du ministère de l'Éducation du Québec où il a exposé ses inquiétudes sur plusieurs projets de programmes, dont l'éducation spécialisée.

Le développement d'une profession

Il ne fait aucun doute que l'exercice de modernisation de l'organisation des professions constitue une tâche complexe et un chantier déterminant pour la profession. Au cours des mois à venir, les ergothérapeutes seront de toute évidence appelés à se mobiliser et à reformuler les éléments caractéristiques de la profession en tenant compte du nouvel environnement dans lequel ils seront appelés à l'exercer. Soyez assurés que l'Ordre poursuivra ses efforts pour assurer le rayonnement de la profession.

Être membre d'un ordre constitue un acquis institutionnel valorisé mais exigeant pour chaque professionnel. Cette tendance ira indéniablement en s'accentuant au cours des prochaines années. Nous sommes cependant convaincus que chaque ergothérapeute, en santé physique ou en santé mentale, fait preuve d'un profond engagement pour offrir un service personnalisé et de qualité à son client. Le respect des acquis professionnels et l'intérêt du public en dépendent. L'Ordre, ses bénévoles membres de comités et de groupes de travail, sa permanence, sa direction et ses administrateurs continueront à défendre les valeurs auxquelles nous croyons fermement.

Nous devons nous attacher à expliquer notre vision de l'univers professionnel et prendre action pour s'assurer que l'expertise spécifique des ergothérapeutes soit mise à profit dans le système de santé redéfini, en prônant l'interdisciplinarité.

Françoise Rollin

Françoise Rollin, erg., M.A.P.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Christiane-L. Charbonneau, od, MBA

La direction générale assure une utilisation efficace des ressources humaines et financières de l'Ordre afin de lui permettre d'accomplir sa mission première : la protection du public. Elle soutient également les activités du Bureau, de la présidente et des comités en plus de coordonner les différents services de l'Ordre.

Administration

Le passage à l'an 2000, tant publicisé et craint par plusieurs, a été franchi avec succès à l'Ordre, non sans quelques travaux préparatoires et changements informatiques dont l'acquisition d'un nouveau logiciel comptable. Par ailleurs, nous avons poursuivi l'exploitation de la nouvelle base de données qui comprend maintenant trois modules : le module de gestion des membres, opérationnel depuis l'an passé, de même que les modules d'inspection professionnelle et de formation continue qui ont été implantés cette année.

L'adoption des nouvelles politiques et conditions de travail du personnel de l'Ordre a demandé de nombreux travaux préliminaires, notamment l'établissement du diagnostic organisationnel, le développement de nouvelles échelles salariales à partir des marchés de comparaison et la révision des conditions d'emploi. Le comité ad hoc formé de membres du comité administratif et de la direction générale s'est adjoint les services d'une firme de consultants dont une partie des travaux a été subventionnée par Emploi-Québec. Finalement, dans le cadre de cet exercice, les descriptions de tâches de tous les employés de l'Ordre ont été révisées et un nouveau processus d'évaluation du personnel a été adopté.

Nous avons publié, au cours du dernier exercice, un nouveau répertoire des membres. D'allure rafraîchie, le bottin se voulait un outil de références plus complet pour les ergothérapeutes. La réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux a mené à de nombreuses fusions d'établissements et, par voie de conséquence, à de fréquents changements d'appellation de ces établissements. Nous avons voulu représenter le plus correctement possible le portrait de cette réorganisation en indiquant les liens administratifs existants entre les établissements et les sites qui en font partie. Nous y avons aussi incorporé les principaux règlements de l'Ordre de manière à ce que tous les membres puissent facilement s'y référer.

Finances

L'année financière s'est soldée avec un excédent des revenus sur les dépenses d'un montant de 86 515 $. Ce résultat positif est dû notamment au membership plus élevé que prévu et aux dépenses moindres au niveau des comités. Vous êtes invités à consulter les états financiers présentés à la fin du rapport annuel afin de connaître les détails de la situation financière de l'Ordre.

Réglementation et formation

Au cours de la dernière année, le Bureau a adopté un nouveau projet de Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Par ailleurs, les administrateurs ont participé à une session de formation, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), sur le rôle du Bureau dans l'administration générale des affaires de l'Ordre et sur son mandat de protection du public. De plus, dix-sept personnes de l'Ordre faisant partie du bureau du syndic et des différents comités, de même que certains employés de la permanence, ont participé à une session de formation organisée à notre intention par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Cette journée avait pour but de présenter l'environnement juridique, légal et administratif d'un ordre professionnel, permettant ainsi aux participants de mieux assumer leurs responsabilités au sein de l'OEQ.

Services professionnels

Cette année, le comité d'inspection professionnelle a réalisé un ambitieux programme de surveillance, puisque 10 % des membres ont fait l'objet d'une inspection selon le nouveau mécanisme approuvé par le Bureau en 1998-1999. Le programme visait plus spécifiquement les ergothérapeutes qui n'ont jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle. De plus, le comité a tenu une journée de formation pour les inspecteurs et a participé à une session de formation offerte par le CIQ.

En juin 1999, le comité sur les pratiques professionnelles déposait au Bureau un document synthèse énonçant les compétences professionnelles attendues des ergothérapeutes. Tout au cours de l'année, le comité s'est affairé à valider les critères et les indicateurs de ces compétences. De son côté, le comité d'admission a

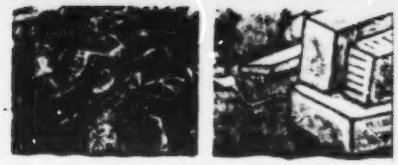

développé de nouveaux outils de travail afin de diversifier la « banque de mises en situation » utilisées lors des entrevues avec les candidats et leur traduction a été initiée.

Un colloque ayant pour thème « Assurer la qualité des services : une démarche stratégique » a été organisé au printemps 1999. Près de cent ergothérapeutes ont répondu à l'appel de l'Ordre qui avait réuni pour l'occasion de nombreux conférenciers invités à traiter de cet important sujet dans le contexte des transformations majeures du système de santé. Par ailleurs, deux nouveaux cours ont été développés au cours de l'année, l'un portant sur « Les aspects légaux et déontologiques de la pratique professionnelle » et l'autre sur « Les aspects éthiques de la pratique professionnelle ». Mentionnons que le cours sur les habiletés de rédaction pour la tenue des dossiers est toujours dispensé aux ergothérapeutes.

Communications

En 1999-2000, nous avons publié quatre numéros de l'Ergothérapie Express, distribué deux flash-express et réalisé un numéro de la Revue québécoise de l'ergothérapie. Par ailleurs, les ergothérapeutes ont donné vie au partenariat avec *Parents d'aujourd'hui* en participant à la production d'émissions de télévision et de radio portant sur la profession et en soumettant des textes pour publication dans les journaux et sur le site internet de *Parents d'aujourd'hui*.

Cette année, le sous-comité Prix et mentions a modifié ses procédures et attribué cinq prix et mentions. Le jury de sélection est maintenant composé des membres du sous-comité auxquels s'adjoignent des ergothérapeutes reconnus par leurs pairs pour leur expertise dans les différents domaines d'intervention de la profession. D'autre part, la Semaine de l'ergothérapie a été ponctuée de plusieurs activités : émissions de télévision, parution d'articles et publication de dépliants en plus de l'organisation d'un nombre impressionnant de kiosques d'information. De leur côté, les membres du comité organisateur du Congrès 2000 ont réalisé un travail d'envergure afin de proposer aux congressistes un programme d'activités très diversifié pour cet événement qui se tiendra en juin 2000.

Bénevolat

En 1999-2000, les ergothérapeutes œuvrant au sein des différents comités de l'Ordre ont consacré 3 058 heures de travail bénévole, comparativement à 1 526 heures en 1998-1999. Le comité du Congrès 2000, le comité d'inspection professionnelle et le comité d'admission comptent parmi les activités qui ont demandé le plus de bénévolat.

Les défis du dernier exercice ont été relevés haut la main par le personnel de l'Ordre dans un contexte difficile, puisque nous avons dû travailler avec une équipe réduite. Passage à l'an 2000, année de préparation du congrès, de réorganisation de plusieurs comités, de transformation du système professionnel, toutes et tous – permanents comme bénévoles – ont su remarquablement unir leurs efforts pour remplir la mission de l'Ordre, faire progresser la profession et en assurer le rayonnement. Grand merci à vous toutes et à vous tous pour ce merveilleux dévouement.

Ch. Charbonneau

Christiane-L. Charbonneau, od, MBA

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières. Les faits saillants de l'année, tels que soulignés dans les résolutions adoptées, se résument comme suit :

Réglementation

- Adoption d'un nouveau projet de Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, dans ses versions française et anglaise.

Tableau des membres

- Équivalence de diplôme et de formation :
  - non reconnaissance de l'équivalence du diplôme d'un candidat et recommandation de formation
- Inscription plus de cinq ans après avoir obtenu son permis :
  - une inscription suivie d'une imposition de stage de perfectionnement
- Inscription plus de cinq ans après y avoir fait défaut :
  - une inscription sans condition
  - une inscription suivie d'une imposition de stage de perfectionnement.

Administration

- Adoption des états financiers 1998-1999;
- Adoption du budget 1999-2000;
- Adoption des objectifs annuels de la présidente et de la directrice générale; adoption de la planification annuelle de l'Ordre;
- Délégation de certains pouvoirs du Bureau au comité administratif;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de maintenir le montant de la cotisation annuelle au niveau actuel;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des vérificateurs de l'Ordre pour l'année financière 1999-2000;
- Affectation d'un montant de 50 000 $ au fonds de réserve pour éventualités;
- Adoption des salaires et autres conditions de travail des employés de l'Ordre;
- Adoption du budget préliminaire du Congrès 2000;
- Formation d'un comité de planification stratégique 2001-2003.

Affaires professionnelles

- Adoption du « Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession »;
- Adoption du rapport de l'Ordre portant sur les modifications proposées au Code des professions - Projet de loi 87;
- Élaboration de deux cours de formation continue, l'un portant sur l'éthique, la déontologie et les aspects légaux de la pratique et l'autre, sur la mesure des résultats;
- Adoption d'un projet visant à effectuer une étude environnementale et à développer un plan d'action global de formation continue pour les membres de l'Ordre;
- Adoption des objectifs de la tournée provinciale de la présidente;
- Mise sur pied d'un groupe de travail sur la dysphagie;
- Révision du mode de publication de la Revue québécoise d'ergothérapie;
- Création d'un « comité conseil » agissant à titre de comité aviseur pour l'Ordre sur la formation en ergothérapie;
- Accord de principe sur les conclusions du comité de formation en ergothérapie portant sur le diplôme devant donner accès à la profession.

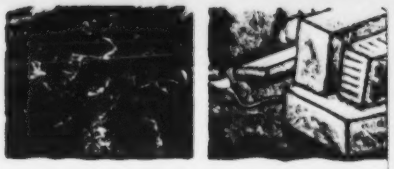

Nominations

- Membres du comité administratif de l'Ordre pour le terme 1999-2000;
- Signataires officiels de l'Ordre pour l'exercice 1999-2000;
- Conseillers juridiques de l'Ordre;
- Scrutateurs et scrutateurs substituts pour les élections de 1999-2000;
- José Lortie, administrateur de la région de Québec;
- Lise Lafleur, administratrice de la région Centre;
- Paule Langlois, syndic correspondant pour l'est du Québec;
- Rolande Daignault, syndic adjoint;
- Hélène Bergeron, syndic adjoint par intérim;
- Lyne Guilmette, syndic ad hoc;
- Sylvie Bernard, Jacques Audy et Claire Brassard, membres du comité de révision des plaintes;
- Danielle Desnoyers, secrétaire du comité de discipline;
- Nathalie Caissy, présidente du comité d'inspection professionnelle;
- Ghislaine Bélair, membre du comité d'admission;
- Lina Demanins, membre du comité sur les pratiques professionnelles;
- Françoise Rollin et Geneviève Pépin, représentantes de l'Ordre au sein du nouveau comité de la formation des ergothérapeutes;
- Françoise Rollin, Geneviève Pépin et Gérard De Marbre, membres du « comité conseil » sur la formation en ergothérapie;
- Régis Pearson et Annette Majnemer, membres du sous-comité Prix et mentions;
- Benoît Major, représentant du Bureau au jury de sélection pour le prix « Nicole-Ébacher »;
- Françoise Rollin et Johanne Mathon, respectivement déléguée et substitut de la déléguée de l'Ordre au Conseil inter-professionnel du Québec pour l'année 1999-2000.

RAPPORT D'ACTIVITÉS
DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue; toutefois le Bureau ne peut lui déléguer le pouvoir d'adopter un règlement.

Cette année, le comité administratif a tenu six réunions régulières et quatre réunions extraordinaires. Les principales résolutions adoptées au cours du présent exercice se résument comme suit :

Délivrance de permis

- Émission de 179 permis permanents et d'un permis temporaire.

Tableau des membres

- Équivalence de diplôme et de formation :
  - reconnaissance de l'équivalence du diplôme de deux candidats
- Inscription plus de cinq ans après avoir obtenu son permis :
  - trois inscriptions sans condition
- Inscription plus de cinq ans après y avoir fait défaut :
  - deux inscriptions sans condition
  - deux inscriptions suivies d'une imposition de stage de perfectionnement
- Radiation du tableau des membres des personnes n'ayant pas acquitté leur cotisation.

Administration

- Adoption des états des résultats mensuels;
- Adoption des descriptions de tâches des employés de l'Ordre;
- Publication du répertoire des membres de l'Ordre;
- Adoption d'une enveloppe budgétaire de 12 000 $ pour couvrir des besoins administratifs;
- Adoption d'une enveloppe budgétaire annuelle de 10 000 $ pour la fonction de syndic adjoint;
- Octroi d'un contrat de services en informatique au montant de 9 600 $;
- Ajout de 3 000 $ au contrat de services professionnels pour l'analyse des salaires et des conditions de travail des employés de l'Ordre;
- Achat d'un logiciel comptable au coût de 2 000 $.

Affaires professionnelles

- Organisation du colloque « Assurer la qualité des services : une démarche stratégique »;
- Adoption de la recommandation du comité d'inspection professionnelle à l'effet de ne pas recommander un stage de perfectionnement suite à une enquête particulière.

Nominations

- Michel Villemaire, président du conseil d'arbitrage;
- Florence Colas et Nathalie Monfette, membres du comité d'admission;
- Michèle Héroux-Lafrenière, présidente et Diane Corbeil, membre du sous-comité Prix et mentions.

Prix et mentions

- Attribution annuelle du « Prix de l'OEQ » à un étudiant méritant dans chacune des universités offrant le programme d'ergothérapie;
- Octroi du prix « Nicole-Ébacher 1999 » à Micheline H. Marazzani;
- Octroi du prix « Ginette Théorêt 1999 » à Isabelle Ménard;
- Octroi du prix « Projet de l'année 1999 » à Susan Vincelli;
- Octroi de la « Bourse de recherche Anne Lang Étienne 1999 » à Bruno Brassard;
- Recommandation au CIQ de la candidature de Sylvie Tétreault pour l'attribution du prix « Mérite du CIQ 1999 ».

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LES MEMBRES

LES MEMBRES

Au 31 mars 2000, nous comptions 2 487 membres, soit 139 inscriptions de plus que l'année dernière.

Membres inscrits au tableau de l'Ordre	
Au 31 mars 1999	2 348
Nouveaux membres	173
Réinscriptions	85
Radiations en cours d'année	(119)
Au 31 mars 2000	2 487

LES PERMIS

Au 1er avril 1999, l'Ordre comptait 3 065 permis en vigueur. Au cours de l'année, 179 permis permanents et un permis temporaire ont été délivrés.

Permis en vigueur	
Au 1er avril 1999	3 065
Nouveaux permis	179
Permis temporaire	1
Au 1er avril 2000	3 245

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

Répartition des membres selon les régions électorales	
1 – Région Est	161
2 – Région de Québec	363
3 – Région Centre	245
4 – Région de la Montérégie	285
5 – Région de Montréal	948
6 – Région des Basses-Laurentides	304
7 – Région Nord-Ouest	115
HQ – Hors Québec	66
TOTAL	**2 487**

LA COTISATION ANNUELLE EXIGÉE AU 1ER AVRIL 1999

Membres réguliers	385,00 $
Membres hors Québec	192,50 $
Nouveaux diplômés	Au prorata des mois (maximum : 192,50 $)

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

En vertu de l'article 112 du Code des professions, le comité d'inspection professionnelle est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À cet effet, il procède notamment à la vérification des dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet exercice.

RÉALISATIONS

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession s'est déroulé selon le nouveau mécanisme approuvé par le Bureau en mars 1999 : « l'inspection sans visite ». Elle consiste en l'analyse de divers outils utilisés concomitamment, à savoir :

- un questionnaire d'évaluation complété par l'ergothérapeute;
- deux dossiers-client complets;
- des documents administratifs pertinents à l'exercice professionnel dans le milieu de pratique.

De plus, lorsque jugée nécessaire par le comité suite à l'étude du dossier d'inspection, une visite dans le milieu d'exercice vient compléter le processus avant qu'une appréciation de la pratique de l'ergothérapeute soit formulée.

Le programme de surveillance générale 1999-2000 a rejoint plus de 10 % des ergothérapeutes. Il visait plus spécifiquement les ergothérapeutes n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle et qui occupaient une fonction clinique au 31 mars 1999. Le comité a ainsi réalisé l'inspection de 246 ergothérapeutes œuvrant dans 139 lieux d'exercice différents :

- 236 inspections sans visite;
- 2 réinspections après 2 ans;
- 1 visite suite à l'inspection de 1998-1999;
- 2 visites suite à une demande du syndic;
- 5 visites suite à l'inspection de 1999-2000.

Pour trois de ces ergothérapeutes, le processus d'inspection se poursuivra en 2000-2001 avec la visite de l'inspecteur pour l'un, et une enquête particulière pour les deux autres.

Par ailleurs, le comité a procédé à deux enquêtes particulières au cours de l'année, une découlant de l'inspection de 1998-1999 et l'autre, à la demande du syndic.

Le tableau suivant indique la répartition des inspections par région administrative.

RÉGION ADMINISTRATIVE	NOMBRE DE LIEUX D'EXERCICE	NOMBRE D'INSPECTIONS
Bas-Saint-Laurent	4	4
Saguenay – Lac-Saint-Jean	3	4
Québec	16	40
Mauricie	5	6
Estrie	4	5
Montréal	46	107
Outaouais	5	8
Abitibi – Témiscamingue	5	7
Côte-Nord	1	1
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	2	3
Chaudière – Appalaches	4	6
Laval	8	13
Lanaudière	5	5
Laurentides	9	10
Montérégie	19	24
Centre-du-Québec	3	3
16 régions	**139**	**246**

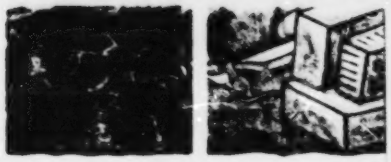

Un profil de la pratique professionnelle accompagné de recommandations a été envoyé aux ergothérapeutes inspectés. Les principales recommandations émises à l'égard du processus clinique visent à ce que la tenue de dossiers soit le reflet de l'exercice de l'ergothérapie. Elles touchent l'évaluation et le plan d'intervention, notamment afin que l'analyse des résultats soit plus complète et que des objectifs davantage observables et mesurables soient formulés. Au niveau des responsabilités professionnelles, le comité a émis des recommandations touchant principalement les règles de tenue des cabinets de consultation et de publicité professionnelle. Le comité a également cherché à documenter le temps consacré à la formation professionnelle continue en lien avec la pratique.

Au cours de l'année, le comité a tenu dix réunions au cours desquelles il a :

- analysé les dossiers d'inspection et complété un rapport pour chacun des ergothérapeutes inspectés;
- donné suite à une demande du syndic de procéder à une enquête particulière;
- assuré le suivi d'une enquête particulière;
- rencontré l'ergothérapeute qui donne la formation sur la tenue des dossiers afin d'harmoniser les notions transmises aux ergothérapeutes lors de cette formation et les recommandations faites aux ergothérapeutes inspectés.

Le comité a tenu une journée de formation pour les inspecteurs qui s'inscrivait dans le programme d'appréciation et de maintien de la qualité de leur travail. De plus, les membres du comité ont participé à une session de formation donnée par le Conseil interprofessionnel du Québec sur l'inspection professionnelle.

MEMBRES

Le comité est composé de sept membres possédant des expertises diversifiées dans plusieurs des champs de pratique ou secteurs d'activités dans lesquels œuvrent les ergothérapeutes. Il est assisté d'un membre de la permanence qui agit à titre de secrétaire du comité et assure la coordination des activités d'inspection professionnelle. Les membres experts peuvent également agir à titre d'enquêteur en fonction de leur domaine d'expertise lorsque requis.

Nathalie Caissy, présidente
(depuis juin 1999) et membre expert
en santé communautaire

Christiane Cormier, présidente
(jusqu'en juin 1999) et membre expert
en santé physique / jeunesse

Andrée Bastien, membre expert
en santé mentale / jeunesse

Christiane Jolicoeur, membre expert
en santé mentale / adulte
(jusqu'en février 2000)

Suzanne Lavallée, membre expert
en santé physique / personne âgée
(jusqu'en septembre 1999)

Lise Levasseur, membre expert
en santé physique / adulte
(jusqu'en avril 1999)

Sylvie Scurti, membre expert
en santé physique / personne âgée

Sylvie Salois, secrétaire du comité

INSPECTEURS

Une équipe de quatre inspecteurs a procédé à l'analyse des dossiers d'inspection ainsi qu'aux visites dans les milieux de pratique.

Céline Ayotte
Estelle Joly
Claire Landry
Carole Tremblay-Leduc

SYNDIC

MANDAT

L'article 122 du Code des professions décrit le rôle du syndic comme suit :
« Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatif à cette enquête. »

Si l'enquête montre qu'une infraction a été commise, ils porteront plainte devant le comité de discipline, en vertu de l'article 123.

RÉALISATIONS

Dossiers en cours d'enquête au début de l'exercice		3
Demandes d'enquête reçues du 1er avril 1999 au 31 mars 2000		13
Dossiers fermés durant l'exercice	6	
Entente de conciliation	0	
Dossiers en cours d'enquête à la fin de l'exercice	10	
Plainte déposée au comité de discipline		0
Dossiers transférés au comité d'inspection professionnelle		3
Dossier de conciliation de compte		1
Différend soumis à l'arbitrage		0
Enquêtes sur l'usurpation du titre		6

SYNDIC
Monique Audet

SYNDICS ADJOINTS
Danielle Lamy (jusqu'en mars 2000)
Rolande Daignault (depuis mars 2000)

SYNDIC ADJOINT PAR INTÉRIM
Hélène Bergeron (depuis décembre 1999)

SYNDIC AD HOC
Lyne Guilmette (depuis décembre 1999)

SYNDIC CORRESPONDANT POUR L'EST DU QUÉBEC
Paule Langlois

EXPERTS AU SYNDIC
Eléanor Lévine – volet réadaptation professionnelle
Annette Rudy – volet santé mentale

COMITÉ DE DISCIPLINE

MANDAT

Selon le Code des professions, le mandat du comité de discipline est de :

- recevoir toute plainte portée contre un professionnel;
- instruire la plainte;
- imposer la sanction lorsque le professionnel est reconnu coupable;
- transmettre le dossier au Tribunal des professions si un appel est interjeté par le professionnel;
- transmettre à l'Office des professions du Québec ses décisions et les décisions du tribunal d'appel.

RÉALISATIONS

Aucune plainte n'a été reçue par le comité durant le dernier exercice.

PRÉSIDENTE
Me Carole Marsot

MEMBRES
Danielle Desnoyers (jusqu'en mars 2000)
Jennifer Jumoorty
Renée O'Dwyer
Lucille Shaw
Madeleine Trudeau

SECRÉTAIRE
Rolande Daignault (jusqu'en mars 2000)
Danielle Desnoyers (depuis mars 2000)

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

RÉALISATIONS

Le comité de révision des plaintes s'est réuni à une reprise au cours de l'année pour examiner une demande de révision. À la fin de l'exercice financier, le comité de révision des plaintes avait rendu son avis sur la demande soumise au cours de cette période.

Dans ce dossier, le comité a émis l'avis de suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

MEMBRES

Jacques Audy, administrateur nommé (depuis juin 1999)
Sylvie Bernard (depuis juin 1999)
Ginette Biron
Claire Brassard, administratrice nommée (depuis septembre 1999)
Jeanne H. Frigon, administratrice nommée (jusqu'en juin 1999)
Anne Monat (jusqu'en mai 1999)
Donald Petit, administrateur nommé (jusqu'en juin 1999)
Lise Petitclerc
Louise St-Arnaud
Linda Simard

COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

Le comité d'admission a pour fonction d'étudier les demandes de délivrance de permis et de réinscription au tableau des membres ainsi que de faire les recommandations appropriées au Bureau.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année, le comité a tenu neuf réunions pour traiter les divers dossiers portés à son attention. De plus, en vertu de l'article 2.01 du *Règlement sur les stages de perfectionnement des ergothérapeutes*, le comité a procédé à l'étude d'une demande de révision à l'égard d'un stage de perfectionnement imposé à un ergothérapeute par le Bureau.

Les membres du comité ont également élaboré de nouveaux outils de travail afin de diversifier la banque des « mises en situation » et d'initier leur traduction.

Le comité a procédé à la gestion des dossiers suivants :

MEMBRES

Sylvie Salois, présidente
Ghislaine Bélair (depuis septembre 1999)
Suzie Bilodeau (jusqu'en avril 1999)
Monique Boivin (jusqu'en avril 1999)
Florence Colas (depuis février 2000)
Josée Dupré (jusqu'en septembre 1999)
Manon Fondrouge
Nathalie Monfette (depuis février 2000)
Patrick Murphy-Lavallée
Geneviève Pépin
Simma Poznanski

Délivrance de permis	**180**
Permis permanents	179
Permis temporaire	1
Étude d'équivalence de diplôme et de formation	**6**
Reconnaissance de l'équivalence de diplôme	2
Non reconnaissance de l'équivalence de diplôme : stage imposé	1
En cours ou en attente	3
Inscription au tableau des membres plus de 5 ans après avoir obtenu son permis	**5**
Sans stage de perfectionnement imposé	3
Avec stage de perfectionnement imposé	1
En cours ou en attente	1
Réinscription au tableau des membres plus de 5 ans après y avoir fait défaut ou en avoir été radié	**8**
Sans stage de perfectionnement imposé	3
Avec stage de perfectionnement imposé	3
En cours ou en attente	2
Stage de fin d'études (candidats ayant terminé leurs études selon les programmes universitaires en vigueur avant l'intégration des stages)	**6**
Reprise de stage de fin d'études	3
En attente	3

COMITÉ DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE

MANDAT

Le mandat du comité de formation en ergothérapie est de soumettre aux organismes ou groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et au représentant institutionnel de chaque université, des recommandations au sujet des questions suivantes : les programmes d'étude en ergothérapie, les examens et autres mécanismes d'évaluation, les stages de formation professionnelle, les examens professionnels, la formation continue et toute autre question relative à la formation jugée pertinente par le comité.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année 1999-2000, le comité a tenu six réunions. L'objectif du comité était d'étudier le rapport entre les exigences de la pratique dans le contexte actuel de l'organisation des services du réseau de santé au Québec et le cadre de formation optimal pour les futurs ergothérapeutes. Le comité se rendait ainsi à la demande de la Commission des universités sur les programmes qui invitait les écoles et le département de réadaptation des universités du Québec à préciser et à évaluer, en concertation avec les comités de formation des ordres professionnels concernés, la pertinence et la faisabilité d'implanter des programmes professionnels de maîtrise pour répondre à une hausse prochaine des exigences de qualification en physiothérapie et en ergothérapie. Pour l'Ordre, ce dossier était également requis, puisque les précédents rapports du comité, l'un portant sur la formation post-baccalauréat en ergothérapie et le second présentant les nouvelles compétences exigées des ergothérapeutes dans le contexte de la réforme des services de santé et des services sociaux, posaient clairement le même défi de repréciser le niveau de formation requis pour assurer la protection du public.

Les travaux du comité ont mené à la rédaction d'un document d'orientation présentant l'argumentaire du type de formation de base requise. Le document traite de la pertinence de procéder à un rehaussement du niveau de formation menant à l'exercice de l'ergothérapie. Il synthétise les principaux constats sur les nouvelles exigences de pratique et présente des recommandations dans le but d'assurer une meilleure protection du public. Ce document a été soumis aux administrateurs de l'Ordre qui l'ont reçu favorablement et ont mandaté les membres du comité afin de poursuivre l'analyse de la faisabiiité de hausser le niveau de formation des futurs ergothérapeutes au Québec.

Au cours de l'année, le comité a également traité des sujets suivants :

- le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec;
- les rencontres qu'a menées l'Ordre auprès des doyens des facultés de médecine des universités représentées au sein du comité;
- le Règlement sur le comité de la formation des ergothérapeutes.

Les réunions ont également permis des échanges productifs sur les remaniements actuels ou envisagés des programmes de formation en ergothérapie et les membres du comité ont participé à la seconde étape de validation des compétences essentielles en ergothérapie, dans le cadre des discussions concernant l'Accord sur le commerce intérieur auxquelles l'Ordre participe.

MEMBRES

Représentants des universités

Micheline Saint-Jean, Université de Montréal
Laurie Snider, Université McGill
Louis Trudel, Université Laval

Représentants de l'Ordre

Françoise Rollin, présidente
Gérard De Marbre
Geneviève Pépin

Représentants des étudiants

Sophia Bacon, Université de Montréal (depuis août 1999)
Chantal Bérubé, Université Laval (jusqu'en mai 1999)
Marie-Claude Gervais, Université de Montréal (jusqu'en août 1999)
Maude Pelletier, Université McGill
Mariann St-Hilaire, Université Laval (depuis novembre 1999)

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

MANDAT

Le comité de formation continue a pour fonction de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des ergothérapeutes en mettant sur pied des activités de formation continue structurées qui répondent plus précisément à des besoins identifiés pour l'ensemble des membres.

RÉALISATIONS

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année.

Activités de formation réalisées :

- Le colloque « *Assurer la qualité des services : une démarche stratégique* » auquel ont participé 89 ergothérapeutes a eu lieu le 7 mai 1999;
- La session de formation continue « *Habiletés de rédaction pour la tenue des dossiers en ergothérapie* » est toujours offerte aux ergothérapeutes. Cinq sessions ont été tenues au cours de l'année rejoignant 71 ergothérapeutes. Depuis ses débuts en 1995, 531 ergothérapeutes ont participé à cette activité de formation, par ailleurs en constante évolution;
- La première journée de formation « *Aspects légaux et déontologiques de la pratique professionnelle* » a eu lieu avec 44 ergothérapeutes participants;
- Tous les éléments ont été mis en place pour la tenue de l'activité de formation « *Aspects éthiques de la pratique professionnelle* » qui se donnera pour la première fois en mai 2000.

Autres réalisations :

- Un questionnaire portant sur la formation professionnelle continue adressé à tous les membres de l'Ordre : 237 ergothérapeutes y ont répondu;
- Une étude de l'environnement dans lequel s'inscrit la formation professionnelle continue.

MEMBRES

Sylvie Salois, présidente
Catherine Briand
Martine Brousseau
Michèle Dell'Aniello-Gauthier
Marlène Falardeau

COMITÉ SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

MANDAT

Le comité sur les pratiques professionnelles a pour mandat de contribuer à l'analyse de certains dossiers tels que les avis et prises de position sur des enjeux professionnels, de même que les normes de pratique en ergothérapie.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année, le comité a tenu cinq réunions. Les membres du comité ont poursuivi le travail en vue de la préparation d'un texte présentant les énoncés des compétences professionnelles attendues des ergothérapeutes. En juin 1999, le comité déposait au Bureau un document synthèse exposant les trois compétences retenues :

- assumer les obligations inhérentes à l'exercice de la profession;
- posséder les connaissances et les habiletés pertinentes à la pratique de l'ergothérapie;
- adopter une approche systématique de l'exercice de la profession.

Les compétences, leurs composantes et les critères de celles-ci furent reçus positivement par les administrateurs.

Depuis, les étapes suivantes ont été franchies :

- identifier et formuler des indicateurs pour chacun des critères de compétence;
- identifier et valider le seuil de tolérance accordé à chacun des indicateurs formulés;
- distinguer les niveaux de tolérance de ces indicateurs : essentiel, idéal, excellent;
- intégrer, reformuler et repositionner les indicateurs : 149 indicateurs valides furent retenus.

Il a été jugé prioritaire d'informer nos membres des travaux du comité et de solliciter leur participation au processus en cours, compte tenu de l'utilisation de ces normes de pratique dans les activités de l'Ordre :

- admission;
- retour à la pratique;
- inspection professionnelle;
- enquête sur la compétence;
- etc.

À cette fin, des articles ont paru dans l'Ergothérapie Express et un sondage d'opinions a été acheminé aux ergothérapeutes à l'automne 1999. Les multiples rencontres qui ont eu lieu dans les diverses régions du Québec ont été l'occasion de consulter nos membres sur l'approche adoptée par le comité pour la révision des normes professionnelles, sur les valeurs professionnelles attachées aux compétences et sur le degré de tolérance que la profession devrait se donner en regard de ces compétences.

Finalement, les membres du comité ont participé à la seconde étape de validation des « compétences essentielles en ergothérapie » dans le cadre d'un projet de l'Association of Canadian Occupational Therapy Regulatory Organizations – « ACOTRO » en lien avec l'Accord sur le commerce intérieur.

MEMBRES

Françoise Rollin, présidente
Ginette Biron
Claude Bougie
Lina Demanins (depuis juin 1999)
Madeleine Ducharme
Sylvie Lapointe
Anne Monat (jusqu'en mai 1999)
Natalie Racine
Nadine St-Denis
Louise Tremblay

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

MANDAT

Le comité des communications a comme mandat de :

- déterminer les orientations générales du plan de communication interne et externe;
- valider et évaluer les activités de communication dans leur ensemble;
- élaborer les thématiques, les messages, les argumentaires et les outils de visibilité.

RÉALISATIONS

Les réalisations inhérentes au comité sont les suivantes :

- tenue de cinq réunions au cours de l'année;
- révision des priorités en ce qui concerne les activités de communication de l'Ordre pour la prochaine année;
- suivi des activités de l'organisation du colloque de mai 1999;
- suivi des activités du Congrès 2000;
- poursuite du partenariat avec *Parents d'aujourd'hui*, concept multimédias, pour la réalisation du matériel médiatique;
- mise en place d'un comité temporaire afin d'élaborer le contenu d'un dépliant portant sur les différentes facettes des interventions de l'ergothérapeute en CLSC.

Les réalisations inhérentes aux sous-comités sont les suivantes :

- soutien aux activités du sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie.

MEMBRES

Monique Martin, présidente
Martyne Audet
Lyne Desrosiers (jusqu'en janvier 2000)
Martine Laforest
Johanne Brien (jusqu'en février 2000)
Christiane-L. Charbonneau
Françoise Rollin

SOUS-COMITÉ PRIX ET MENTIONS

MANDAT

Le mandat du sous-comité Prix et mentions est de gérer l'ensemble des prix décernés par l'Ordre, soit :

- la Mention d'excellence;
- la Bourse de recherche Anne Lang Étienne;
- le Prix Ginette Théorêt;
- le Prix Nicole-Ébacher;
- le Projet de l'année;
- le Prix de l'OEQ;
- le Prix Mérite du CIQ.

RÉALISATIONS

Le comité a tenu quatre réunions régulières où il a :

- procédé à l'analyse des candidatures et au choix des récipiendaires pour les prix décernés durant l'année. Pour ce faire, il a invité des ergothérapeutes à participer aux différents jurys;
- assuré la communication avec la permanence de l'Ordre pour l'attribution et la remise des prix et mentions;
- révisé, au besoin, les procédures établies pour chacun des prix et mentions;
- informé les membres de l'Ordre des concours en vigueur et des noms des différents récipiendaires par l'intermédiaire de l'Ergothérapie Express;
- établi les critères d'attribution du « Prix de l'OEQ » pour les étudiants méritants.

MEMBRES

Louise Goyette, présidente
(jusqu'en janvier 2000)
Barbara Bilodeau (jusqu'en janvier 2000)
Jean-Jacques Pagé (jusqu'en mai 1999)
Jacqueline Rousseau (jusqu'en janvier 2000)
Michèle Héroux-Lafrenière, présidente
(depuis février 2000)
Diane Corbeil (depuis janvier 2000)
Annette Majnemer (depuis décembre 1999)
Régis Pearson (depuis décembre 1999)

SOUS-COMITÉ DE LA SEMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

MANDAT

Le sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie a pour rôle de :

- sensibiliser le grand public et les médias à travers le Québec sur l'ergothérapie, par l'organisation d'activités et d'événements conçus pour faire connaître la profession;
- développer un sentiment d'appartenance face à la profession en favorisant les activités d'échanges dans les milieux de travail et à travers la participation d'activités organisées par le comité.

RÉALISATIONS

Les principales activités du sous-comité se résument ainsi :

- renouvellement des coordonnateurs régionaux et rédaction mensuelle du bulletin « Info-Semaine Ergo » afin d'assurer un lien entre le comité central et les coordonnateurs régionaux;
- organisation de la journée « Activité grand public » - deuxième édition, à l'échelle du Québec;
- médiatisation de l'événement qui a résulté en une promotion d'envergure, entre autres une mention dans le magazine « Le Bel Âge », une entrevue à l'émission « Allô Docteur ? », des mentions à Télécité (affichage électronique dans le métro) et des mentions dans les journaux locaux;
- conception et réalisation d'un dépliant ayant pour thème l'« Année internationale des personnes âgées »;
- traduction en anglais du dépliant « Simplifier son quotidien pour une meilleure qualité de vie »;
- recrutement de commanditaires;
- parution périodique dans l'Ergothérapie Express d'informations sur la Semaine de l'ergothérapie et invitation aux membres à participer aux différentes activités;
- production d'un bilan de la Semaine de l'ergothérapie 1999.

MEMBRES

Ann-Marie Léporé, présidente
Solange Allard
Patrick Brassard
Daniel Dubé
Johanne Brien (jusqu'en février 2000)

COMITÉ DU CONGRÈS 2000

MANDAT

Le comité du Congrès 2000 a pour mandat d'assurer l'organisation du IX[e] Congrès de l'Ordre qui se tiendra les 9 et 10 juin 2000 à Trois-Rivières sous le thème « L'ergothérapie de l'an 2000 : d'où vient-elle, où va-t-elle ? ».

RÉALISATIONS

Les principales activités du comité se résument ainsi :

- tenue de 13 réunions du comité organisateur en plus du travail individuel de chacun et des réunions pour les différents sous-comités;
- mise en œuvre des activités (suivi des échéanciers) pour la réalisation du congrès;
- suivi des travaux faits au sein des différents sous-comités;
- élaboration d'un sondage sur l'occupation qui fut distribué aux membres de l'Ordre et dont les réponses seront utilisées pour alimenter les groupes de discussion lors du congrès;
- planification finale du contenu scientifique;
- envoi du programme préliminaire aux membres de l'Ordre pour fins d'inscription au congrès;
- élaboration du scénario pour les activités sociales du congrès;
- recherche de commandites et d'exposants.

MEMBRES

Marie-Josée Saint-Pierre, présidente
Caroline Baribeau, comité étudiant
Claire Beaulieu, comité social
Isabelle Lavigne, comité accueil et inscriptions
Geneviève Pépin, comité scientifique
Chantale Rabouin, comité marketing

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2000
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les prévisions budgétaires des produits et des charges de l'exercice terminé le 31 mars 2000 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables financières et statistiques; conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ces prévisions budgétaires.

Jacqueline Bisson, CA

Comptable Agréé

Vallée-Jonction, le 20 avril 2000.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000		1999
	Budget approuvé	**Réalisation**	Réalisation
PRODUITS (Annexe A)	**1 055 000**	**1 108 575**	1 033 375
CHARGES (Annexe B)	**1 055 000**	**1 022 060**	947 369
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**-0-$**	**86 515$**	86 006$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000				1999
	Investis en immobilisations	**Affectations d'origine interne**	**Non affectés**	**Total**	Total
SOLDE AU DÉBUT	**78 723**	**25 000**	**180 461**	**284 184**	198 178
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	**(27 268)**	**-0-**	**113 783**	**86 515**	86 006
Virement interfonds	**-0-**	**25 000**	**(25 000)**	**-0-**	-0-
Investissement en immobilisations	**8 767**	**-0-**	**(8 767)**	**-0-**	-0-
SOLDE À LA FIN	**60 222$**	**50 000$**	**260 477$**	**370 699$**	284 184$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

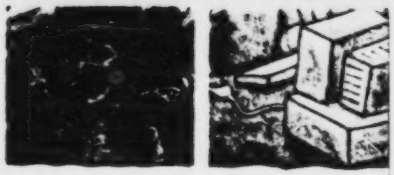

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**86 515**	86 006
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	**27 268**	29 571
	113 783	115 577
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	**(646)**	24 493
Frais payés d'avance	**(6 445)**	(4 443)
Créditeurs	**6 315**	(14 855)
Revenus reportés	**29 143**	101 484
	142 150	222 256
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	**(8 767)**	(66 680)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES DE L'EXERCICE	**133 383**	155 576
ESPÈCES AU DÉBUT	**370 344**	214 768
ESPÈCES À LA FIN	**503 727$**	370 344 $
ESPÈCES		
Encaisse	**91 733**	25 669
Dépôts à terme et acceptation bancaire	**50 000**	25 000
Fonds de liquidités corporatives	**361 994**	319 675
	503 727$	370 344 $

Les notes font partie intégrante des états financiers.

BILAN AU 31 MARS 2000

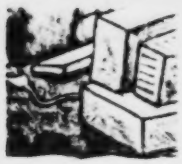

	2000	1999
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	91 733	25 669
Dépôts à terme et acceptation bancaire (note 3)	50 000	25 000
Fonds de liquidités corporatives (note 4)	361 994	319 675
Débiteurs (note 5)	19 355	18 709
Frais payés d'avance	10 888	4 443
	533 970	393 496
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (note 6)	60 222	78 723
	594 192 $	472 219 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	90 354	84 039
Produits reportés (note 8)	133 139	103 996
	223 493	188 035
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	60 222	78 723
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	50 000	25 000
Actifs nets non affectés	260 477	180 461
	370 699	284 184
	594 192 $	472 219 $

ENGAGEMENTS (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christiane Morin, administrateur

Françoise Bellin, administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

Note 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu de la Loi L.R.Q., chapitre C-26 sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec. Sa principale activité est d'assurer la protection du public en surveillant la pratique professionnelle de ses membres.

Note 2 - CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES PRODUITS - L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

IMPUTATION DES CHARGES - Les charges directement reliées à une activité sont portées à cette activité et les coûts indirects sont attribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES - Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers. Selon une compilation interne, il y a eu 1526 heures faites par des bénévoles au cours de l'exercice 1998 - 1999 et 3058 heures au cours de l'exercice 1999 - 2000.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Base de données	8 ans

Note 3 - DÉPÔTS À TERME ET ACCEPTATION BANCAIRE

Le taux d'intérêt effectif des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 4 % et l'échéance de ce placement temporaire est le 26 avril 2000.

Note 4 - FONDS DE LIQUIDITÉS CORPORATIVES

L'Ordre détient des unités dans un fonds de liquidités corporatives dont les taux d'intérêts varient quotidiennement. Le rendement moyen pour les douze derniers mois a été de 4,78%.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

Note 5 - DÉBITEURS

	2000	1999
Congrès	16 197	-0-
Assistance au recrutement de personnel	2 990	3 300
Ristournes à recevoir	-0-	12 725
Autres	168	3 426
	19 355	19 451
Moins : Provisions pour mauvaises créances	-0-	(742)
	19 355 $	18 709 $

Note 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	76 898	65 423	11 475	16 461
Mobilier et équipement de bureau	80 448	68 395	12 053	19 452
Base de données	48 926	12 232	36 694	42 810
	206 272 $	146 050 $	60 222 $	78 723 $

Note 7 - CRÉDITEURS

	2000	1999
Fournisseurs	52 796	63 867
Salaires et déductions à la source	30 554	18 678
T.P.S. et T.V.Q. à payer	7 004	1 494
	90 354 $	84 039 $

Note 8 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent principalement de l'encaissement des cotisations de 2000 - 2001 facturées au cours de l'exercice.

	2000	1999
Assurances	3 221	4 230
Financement	3 329	4 711
Cotisations	74 640	95 055
Congrès	51 949	-0-
	133 139 $	103 996 $

Note 9 - AFFECTATION GREVANT LES ACTIFS NETS

En septembre 1995 et en mai 1999, le Bureau de l'Ordre a affecté des actifs nets non affectés de 50 000 $ pour parer à toute éventualité devant être définie par le comité administratif. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Bureau.

Note 10 - ENGAGEMENTS

a) L'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel de bureautique. Les loyers globaux à payer suivant ces baux se chiffrent à 65 479 $. Les baux se terminent le 16 juillet 2004 et le 30 septembre 2002. Le solde de l'engagement au 31 mars 2000 s'établit à 46 534 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces baux sont les suivants :

2000 - 2001	12 225 $
2001 - 2002	12 225 $
2002 - 2003	10 468 $
2003 - 2004	8 712 $
2004 - 2005	2 904 $

b) L'Ordre a conclu un contrat de location de local pour 127 mois à compter du 1er décembre 1997. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, se chiffre à 652 004 $. Le bail se termine le 30 mai 2008. Le solde de l'engagement au 31 mars 2000 s'établit à 557 574 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

2000 - 2001	61 121 $
2001 - 2002	63 754 $
2002 - 2003	66 010 $
2003 - 2004	69 207 $
2004 - 2005	69 771 $

De plus, l'Ordre a consenti une hypothèque mobilière de 30 000 $ sur l'universalité de ses biens mobiliers pour garantir le paiement de tout loyer dû en vertu de ce bail.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme et acceptation bancaire, des fonds de liquidités corporatives, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme.

Note 12 - SUBVENTIONS

Des subventions au montant de 9 674 $ ont été déduites des dépenses d'honoraires professionnels pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000		1999
	Budget approuvé	**Réalisation**	Réalisation
Annexe A - PRODUITS			
Cotisations	**885 000**	**905 948**	848 960
Assurance responsabilité professionnelle	**37 500**	**37 256**	36 988
Contribution au financement de l'OPQ	**41 000**	**41 533**	36 242
Abonnements à la documentation	**2 000**	**1 231**	1 403
Formation continue	**8 000**	**13 744**	20 828
Publicité « La Revue »	**5 000**	**1 615**	5 405
Étude de dossiers	**11 000**	**13 042**	12 177
Semaine de l'ergothérapie	**2 000**	**2 750**	1 750
Colloque	**7 500**	**7 547**	-0-
Livres et publications	**2 000**	**786**	906
Intérêts et ristourne	**34 000**	**36 876**	37 222
Commanditaires et divers	**8 000**	**18 010**	10 564
Revenus d'assistance au recrutement de personnel	**10 000**	**27 937**	19 275
Stages	**2 000**	**300**	1 655
	1 055 000$	**1 108 575$**	1 033 375$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000		1999
	Budget approuvé	Réalisation	Réalisation
Annexe B - CHARGES			
Salaires et charges sociales	514 000	504 502	473 471
Assurances professionnelles des membres	37 500	37 256	36 988
Contribution au financement de l'OPQ	41 000	41 533	36 242
Assurances générales	13 000	10 749	10 129
Assurance responsabilité des administrateurs	2 000	1 940	1 935
Cotisations - Conseil interprofessionnel du Québec	11 000	9 695	9 313
Frais d'assemblée générale	2 000	1 232	1 287
Communications et relations publiques	18 000	11 415	17 211
Frais de représentation et de déplacements	28 000	15 475	13 560
Inscriptions aux associations	8 000	7 599	6 476
Intérêts et frais	2 000	1 958	1 814
Livres et publications	11 500	26 104	1 695
Loyer et entretien du local	43 000	39 660	39 481
Mauvaises créances	1 000	-0-	742
Prix et mentions	4 000	2 941	2 642
Secrétariat :			
Fournitures et frais de bureau	16 000	15 493	18 249
Frais de poste	38 000	39 706	32 755
Imprimerie et photocopies	38 000	27 513	32 544
Taxes	13 000	12 574	12 105
Téléphone et télégrammes	11 000	7 315	7 462
Amortissement des immobilisations	26 000	27 268	29 571
Frais de comptabilité et de traitement informatique	1 000	897	984
Honoraires professionnels (note 12)	30 000	68 193	54 127
	914 000	911 018	840 783
Comités et Bureau (Annexe C)	141 000	111 042	106 586
	1 055 000$	1 022 060$	947 369$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000		1999
	Budget approuvé	Réalisation	Réalisation
Annexe C - COMITÉS ET BUREAU			
Bureau	18 000	15 119	11 682
Colloque	7 000	5 877	473
Discipline	500	-0-	-0-
Formation en ergothérapie	1 000	1 028	784
Prix et mentions	2 000	907	4 649
Admission	1 000	1 012	611
Communications	1 000	22	98
Inspection professionnelle	55 000	51 963	42 011
Syndic	16 000	14 365	9 409
« La Revue »	20 000	9 214	22 141
Pratiques professionnelles	4 500	851	386
Semaine de l'ergothérapie	2 500	2 440	2 060
Révision	500	-0-	100
Comités ad hoc	1 000	434	351
Formation continue	11 000	7 810	11 831
	141 000$	111 042$	106 586$